

COMMUNE DE GRANCEY LE CHATEAU NEUVELLE

Compte-rendu du conseil municipal du 22 juillet 2015

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 22 juillet 2015 à 20 h 30 sous la présidence de Patrick NOURISSAT, Maire.

Présents : Patrick NOURISSAT, Jean-Yves MENGUY, Cécile PONSOT, Hubert BIDAUT, Sylvère CHEVALLIER, Jérôme FOLLEA, Boudoulaye GANOU, Eric LAMBERT, Alain LAMBERT, Patrick MUGNIER,

Absent : Léon LENZ

Le compte-rendu du 04 juin 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

Projet centre bourg : choix d'un architecte :

Dans le cadre du projet de « Démolition, restructuration, construction d'une école, d'un périscolaire et multi-usage et d'une mairie », la commune a lancé une consultation en procédure adaptée pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération.

La Commission des marchés, mardi 21 juillet 2015 à 14 h 00, a constaté la présence de 9 dossiers et après ouverture des plis de première analyse, 4 équipes ont été convoquées mercredi 22 juillet à un entretien comme prévu dans le cahier des charges de consultation.

Après auditions, la Commission d'Appel d'Offres propose le classement des offres qui fait ressortir qu'une équipe de maîtrise d'œuvre incluant les missions EXE et OPC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à cette équipe le marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération.

Travaux Saint Germain : Acceptation don association diocésaine

Le Maire rappelle

- Que M. Jean-Benoît FANJAUD, décédé le 23 juillet 2013 a consenti un legs à l'Association Diocésaine de Dijon, à charge pour elle d'affecter la totalité de son legs à la restauration de l'église Saint Germain qui fait partie du patrimoine de la commune.
- Qu'à la suite de consultations lancées auprès de diverses entreprises, les moins disantes ont été retenues pour un montant global de 75 283.86 € HT.
- l'Association Diocésaine a confirmé qu'elle était disposée à verser à la commune le montant des travaux, déduction faite des subventions ou autres aides, sur présentation de factures.
- Que la commune a réuni sur place le 10 juin 2015 les utilisateurs de cette église, ainsi que la Commission Diocésaine d'Art Sacré et l'Association Diocésaine pour lui présenter le projet détaillé et chiffré des travaux qu'elle envisageait de réaliser. L'ensemble des intervenants a acquiescé à la réalisation de ces travaux et a préconisé, une fois cette tranche réalisée, d'utiliser le surplus des fonds disponibles à la réfection de l'installation électrique et phonique de l'église et autres travaux à hauteur du montant du legs.

- Et propose au Conseil Municipal, qui accepte, à l'unanimité, la totalité des fonds qui seront versés à la commune, à titre de don, par l'Association Diocésaine.

Mise en vente terrain des « Longues Raies »

Le Maire rappelle que la Commune possède un terrain à bâtir sur le site des Longues Raies cadastré Section E n° 511 et 513 d'une contenance cadastrale de 2304 m², borné à 2303 m² par géomètre et propose qu'il soit mis en vente, à charge par l'acquéreur de prendre à ses frais le raccordement aux réseaux communaux et à charge par la commune de lui consentir des servitudes de passage et de tréfonds.

Après diverses discussions, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De mettre en vente ce terrain sur le site et les panneaux d'affichage de la Commune, au prix de 2,50 € le m², à charge par l'acquéreur de prendre à ses frais le raccordement aux réseaux communaux ainsi que les frais d'acte notarié.
- Qu'en cas de pluralité de candidatures au plus tard le 14 septembre 2015, le conseil municipal procédera à un tirage au sort
- Que l'acquéreur s'engagera à signer sans délai avec la commune un compromis de vente faisant apparaître le montant et le financement de son investissement (achat du terrain, frais divers, taxes diverses et coût de la construction et du raccordement aux réseaux).

Locatif :

Le conseil municipal accepte un bail locatif pour un logement au 2^{ème} étage du bâtiment 7 Place des Halles à compter du 01 juillet 2015.

AMF : Motion soutien baisse des dotations :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de voter la motion proposée par l'AMF pour s'opposer à la diminution brutale des ressources des collectivités locales et alerter les pouvoirs publics et les habitants des conséquences de cette baisse.

Une journée de mobilisation nationale est prévue le samedi 19 septembre.

Convention PEDT :

Le Maire donne lecture d'une convention pour le projet éducatif territorial, dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, pour l'école maternelle et primaire.

Ce projet éducatif est élaboré entre la commune, l'Etat et la caisse d'allocations familiales pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal :

- CAMPING : Jean-Yves MENGUY interpelle le conseil municipal sur la difficulté d'accueillir un trop grand nombre de caravanes sur le camping de par des infrastructures insuffisantes (sanitaires, douches) mais aussi les consommations d'électricité et d'eau alors que la commune s'oriente vers un étiage sévère.
- Une mise à jour du règlement intérieur sera proposé lors d'un prochain conseil.

Jean-Yves MENGUY informe

- D'une dégradation du chemin de St Germain suite à débardage de bois. Une réclamation a été faite.
- De réparations sur le véhicule communal
- De l'acceptation d'un devis d'épavage sur 12.5 km de voies communales.

Jérôme FOLLEA fait part des remerciements des époux Dubezin suite à leur mariage du 11 juillet.

Sylvère CHEVALLIER rend compte des heures passées pour la surveillance du réseau d'eau et notamment pour la recherche de fuites dimanche dernier. Un avis municipal va être distribué à la population pour l'informer de l'arrêté de la Préfecture sur les restrictions et inciter à la vigilance de chacun dans la situation particulière de notre commune quant à sa ressource en eau.